

moment. On a posé une question d'ordre général relativement au prix du beurre à diverses époques. A lui et aux autres intéressés, je pourrais dire une chose qui, apparemment, n'est pas toujours comprise. Pas un instant, l'an dernier, nous n'avons manqué de beurre au Canada. De fait, le 1^{er} avril, nous avions en entrepôt au Canada 10 millions de livres de beurre, soit plus que nous n'en avions eu en sept des onze dernières années. Le 1^{er} avril est le début du mois où la production équilibre de nouveau la consommation. Il n'y a jamais eu de pénurie de beurre au Canada l'an dernier. En partant de là, nous pourrions, je crois, raisonner beaucoup plus . . .

M. Cardiff: Pourquoi en avez-vous importé?

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'en avons pas importé. De fait, nous avons essayé d'empêcher certaines gens d'en importer, mais on en a importé quand même.

M. Charlton: Le Gouvernement a autorisé l'importation du beurre.

Le très hon. M. Gardiner: Oui, en fin de compte, après qu'on l'eut acheté malgré notre avis sur ce sujet, nous avons autorisé l'entrée de ce beurre au pays en demandant qu'on le mette entièrement à notre disposition à son arrivée; mais on ne l'a pas fait. Nous fournirons les explications lorsque nous en viendrons au crédit concernant les produits laitiers.

M. Charlton: J'aimerais poser une question au ministre.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député m'a demandé de faire une déclaration à ce sujet, au début. S'il y consent nous pourrions discuter la question lorsque nous examinerons le crédit portant sur les produits laitiers.

M. Charlton: La question est pertinente. Comme le ministre a parlé du beurre, je crois que ce serait le bon moment de poser la question.

Le très hon. M. Gardiner: Posez-la.

M. le président suppléant: L'honorable député sait que le premier crédit donne lieu à une discussion d'ordre général. Le ministre de l'Agriculture répond dans les grandes lignes aux sujets soulevés pendant le débat général. Cependant, quand il s'agit de répondre à des questions, c'est la coutume d'attendre que le comité soit saisi du crédit pertinent.

M. Green: Monsieur le président, au cours de tout débat à la Chambre, il est loisible à un député de demander à un orateur s'il

[Le très hon. M. Gardiner.]

peut lui poser une question. Pourquoi y voit-on une objection? Le ministre consent à répondre.

M. le président suppléant: Le représentant de Vancouver-Quadra comprendra que, chaque fois qu'un député veut poser une question à celui qui a la parole, ce dernier doit accorder son consentement.

M. Green: Le ministre l'a accordé.

M. le président suppléant: D'ordinaire, le député qui a la parole reconnaît qu'il consent à répondre à la question en reprenant son siège. Le ministre de l'Agriculture s'est assis, de même que le représentant de Brant-Wentworth, lorsque je me suis levé. Il est donc évident qu'il n'a pas donné son consentement. De fait, il a dit qu'il traiterait la question lorsque nous étudierons le crédit. Ce n'est nullement accorder son consentement à la question posée par le représentant de Brant-Wentworth.

M. Charlton: Monsieur le président, le ministre a dit qu'il consentait à ce que la question fût posée; je crois donc qu'il est permis de la poser. Pourquoi, s'il n'y avait pas rareté, le Gouvernement ne nous a-t-il pas renseignés sur le nombre de livres de beurre que détenait l'État?

Le très hon. M. Gardiner: Non seulement le Gouvernement a fourni le renseignement, mais je l'ai communiqué, ici même, avec le plus grand soin. Si le député veut bien consulter le hansard de la présente session, il constatera que, lorsque j'ai annoncé que le prix minimum établi à l'égard du beurre pour l'année qui venait serait de 58c., j'ai signalé et même souligné qu'il n'y avait pas eu pénurie de beurre et qu'il n'y en avait pas au 1^{er} avril dernier. Nous disposions d'environ 10 millions de livres.

M. Charlton: Mais il y avait longtemps que le prix avait atteint 85c.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'était pas longtemps après que le prix eut atteint 85c. C'était environ le milieu de l'affaire.

M. Cardiff: Qui a obtenu la différence entre le prix auquel le beurre a été acheté et celui auquel il a été vendu?

Le très hon. M. Gardiner: Si nous avions suivi la ligne de conduite que mon honorable ami préconise depuis un certain nombre d'années, on aurait toujours joui de cette marge de bénéfice. De fait, notre programme a permis de réglementer rigoureusement le prix du beurre pendant tout le temps où nous avons eu du beurre. Nous avons eu du beurre jusqu'à la semaine du 24 mars. Pendant que nous en avions, le